



## L'accessibilité aux services de la vie courante : un temps d'accès lié à la densité de population

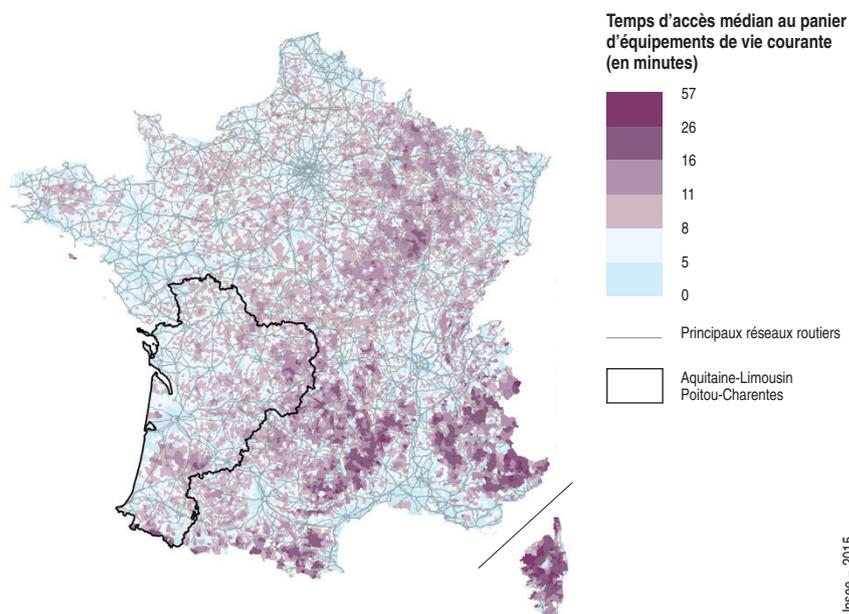
La région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est un territoire étendu, où plus d'un habitant sur deux vit dans des espaces de faible densité. La moitié de sa population est à moins de quatre minutes des principaux services de la vie courante. Cependant, les différents territoires n'offrent pas la même accessibilité à ces services. Les habitants vivant dans des espaces densément peuplés, fortement urbanisés et touristiques, en sont proches. Les territoires ruraux, plus ou moins enclavés, et certains espaces périurbains, davantage isolés, doivent faire face à de fortes difficultés d'accès. Dans ces territoires, le temps d'accès est doublé par rapport à celui des communes plus denses.

Valérie Baltz, Insee

La région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) est un territoire étendu, avec globalement une faible densité de population. En 2012, 5,8 millions d'habitants y vivent. Ils se répartissent sur 84 000 km<sup>2</sup> et 4 500 communes. La densité de 70 habitants par km<sup>2</sup> est plus faible qu'en France de province, c'est-à-dire en France métropolitaine hors Île-de-France (97 hab./km<sup>2</sup>). Elle est très variable selon les territoires et de fait, l'éloignement de la population aux services, mesuré en temps d'accès, est également plus ou moins marqué (figure 1). Or, l'égalité d'accès à l'ensemble des services est une composante essentielle de l'égalité des territoires. La création des maisons de services au public et la mise en place des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) énoncés dans la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) sont des dispositifs visant à resserrer le maillage d'offre de services et ainsi à réduire ces inégalités.

### 1 Des disparités territoriales d'accès aux services

Temps d'accès médian au panier d'équipements de vie courante par commune en France métropolitaine



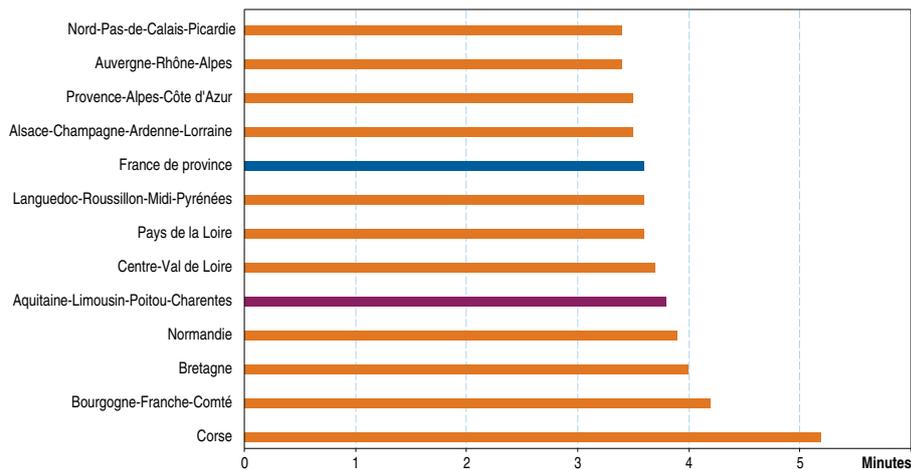
Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métrix

### La moitié des habitants sont à moins de 4 minutes des services de vie courante

Commerces, collèges, soins de première nécessité, services pour personnes âgées ou de garde d'enfants figurent parmi les services auxquels la population d'un territoire a recours dans la vie de tous les jours. Ce panier d'équipements, défini à partir la Base permanente des équipements (BPE), permet de mesurer les temps d'accès des habitants à ces services de la vie courante (*méthodologie*). En ALPC, la moitié de la population accède en quatre minutes au plus à ce panier de « vie courante ». Ce temps d'accès médian est comparable à celui de la Normandie et du Centre-Val de Loire, mais est légèrement supérieur à celui de la France de province (*figure 2*). Il est calculé à partir de la distance routière pour aller au service le plus proche en heures pleines (*méthodologie*).

### 2 ALPC : huitième région de province pour le temps médian d'accès aux services de vie courante

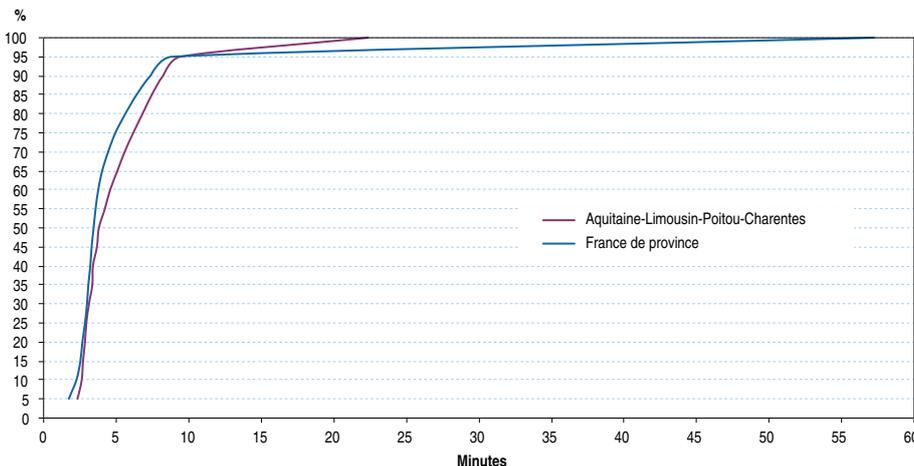
Temps d'accès médian au panier d'équipements de vie courante par région et en France de province



Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métrici

### 3 En ALPC, des temps d'accès aux équipements proches de ceux de France de province

Distribution des temps d'accès au panier d'équipements de vie courante



Lecture : 25 % de la population d'ALPC a accès en 3 minutes au plus au panier des équipements de vie courante.

Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métrici

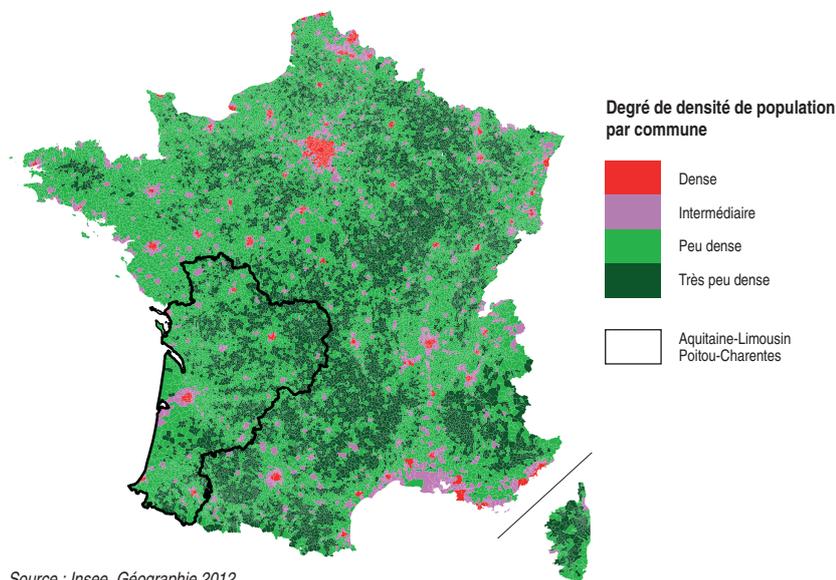
En ALPC comme en France de province, 95 % de la population a accès aux équipements de vie courante en moins de 9 minutes environ. Les 5 % de la population les plus proches sont à moins de 2 minutes. Cependant, en ALPC, la population la plus éloignée de ces services l'est moins que celle de France de province (*figure 3*).

### Plus de la moitié de la population vit dans une commune de faible densité

L'accessibilité aux services est fortement dépendante de la répartition de la population sur le territoire. Les temps d'accès augmentent lorsque la densité de population diminue. Les territoires les moins densément peuplés ont en général les temps d'accès les plus longs. La grille communale de densité permet de décrire la morphologie d'un territoire à travers la densité de population, selon quatre degrés : dense, intermédiaire, peu dense et très peu dense. Les communes denses et intermédiaires s'établissent sur un maillage urbanisé ou très urbanisé. Les communes peu denses et très peu denses reposent, quant à elles, sur un maillage plutôt rural (*méthodologie*). Au regard de cette grille, la région ALPC se dessine comme un territoire fortement rural, plus encore que l'ensemble du territoire français. En effet, les communes peu denses et très peu denses regroupent plus de la moitié de la population régionale, contre un tiers en France métropolitaine et 40 % pour la France de province. Elles couvrent à elles seules 94 % de la superficie du territoire. Néanmoins, d'importantes disparités de densité de population caractérisent la région ALPC (*figure 4*). Les zones rurales ou montagneuses (la Creuse et les Pyrénées-Atlantiques, la forêt des Landes etc.) sont des territoires à faible densité de population. En revanche, les principales com-

### 4 Une grande majorité de territoires peu et très peu denses en ALPC

Typologie des communes de France métropolitaine selon le degré de densité de population



Source : Insee, Géographie 2012

© IGN - Insee - 2015

munes de la région sont des territoires urbanisés voire très urbanisés où se concentre une grande partie de la population. Un habitant sur cinq vit dans l'une des 26 communes denses de la région (un sur quatre en France de pro-

vince). Sur le littoral atlantique, la population est inégalement répartie. Une forte majorité de communes littorales sont peu denses. Seules quelques communes côtières qui bénéficient de l'attractivité touristique sont denses

ou de densité intermédiaire (ex : Royan, La Rochelle, Biarritz et leurs communes périphériques). Les communes du bassin d'Arcachon profitent en plus de la proximité de Bordeaux, la métropole régionale.

### Les habitants des communes à faible densité, éloignés des services

Comme au niveau national, la population vivant dans des communes denses ou de densité intermédiaire d'ALPC rencontre dans l'ensemble peu de difficultés pour accéder au panier d'équipements de la vie courante. La moitié de leur population a accès en moins de trois minutes à l'ensemble des équipements du panier. Ces deux types de territoires sont assez proches en matière de temps d'accès. L'écart est beaucoup plus significatif avec les communes peu denses et très peu denses. Par rapport aux communes précédentes, le temps d'accès médian dans les communes peu denses est presque doublé, il est même triplé dans les communes très peu denses (figure 5).

### Des temps d'accès importants dans le périurbain à faible densité de population

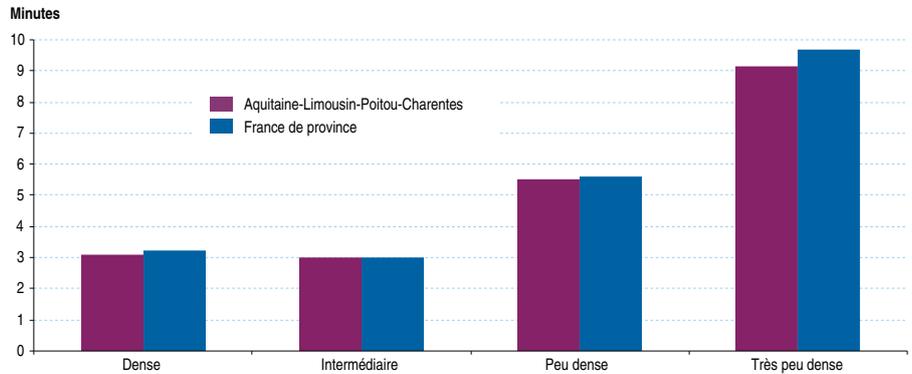
L'analyse des temps d'accès à travers la grille de densité et le zonage en aires urbaines (méthodologie) permet de mettre en évidence les difficultés d'accès aux services dans les communes très peu denses, qu'elles soient isolées ou situées en périphérie des pôles urbains. Le temps médian est de 9 à 10 minutes. En revanche, la population vivant dans les pôles urbains, qu'ils soient denses ou de densité intermédiaire, est proche des équipements. La moitié est à moins de 4 minutes des équipements de vie courante (figure 6).

### Une population éloignée malgré un bon niveau d'équipements

Les territoires à faible densité ne sont pas systématiquement les moins bien équipés. Ainsi, le niveau d'équipements dans le panier rapporté à la population est parfois important dans les communes très peu denses afin de répondre aux besoins d'une population plus dispersée sur le territoire. Sur le littoral atlantique, les services peuvent être en proportion davantage représentés afin de satisfaire les besoins saisonniers des touristes. Cependant, certaines zones enclavées, avec une faible densité de population, souffrent d'une carence de certains équipements de vie courante. Il s'agit principalement des zones montagneuses, avec un réseau routier peu étoffé, et de communes isolées (figure 7).

#### 5 Les habitants des communes très peu denses, éloignés des équipements de vie courante

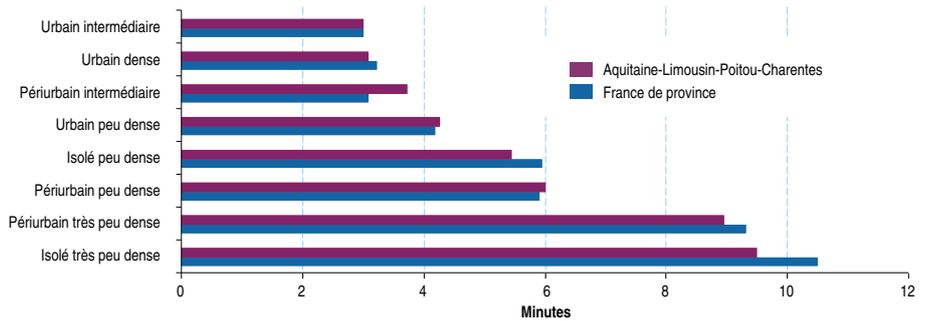
Temps d'accès médian au panier d'équipements de vie courante selon le degré de densité en ALPC et en France de province



Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métrici

#### 6 Des temps d'accès importants même dans le périurbain peu et très peu dense

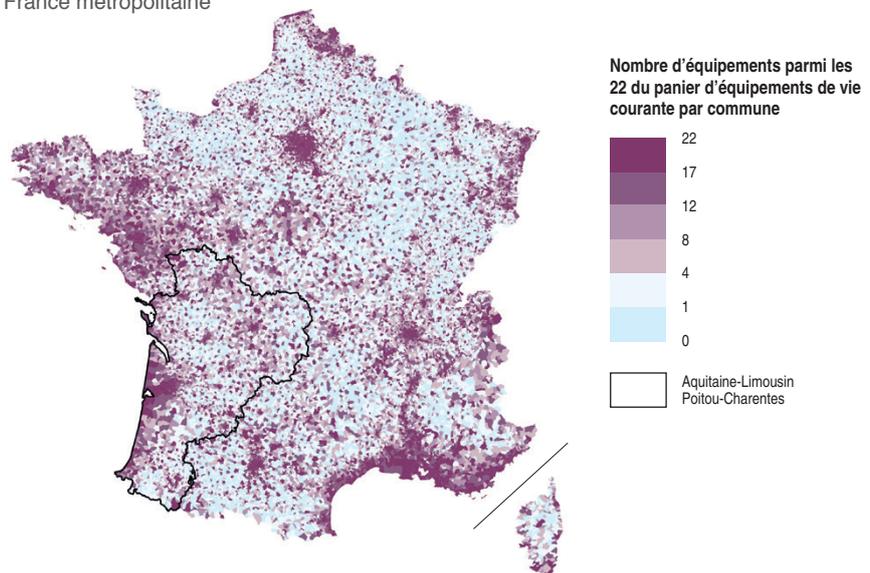
Temps d'accès médian au panier d'équipements de vie courante en ALPC et en France de province selon le type de territoire



Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métrici

#### 7 Un bon niveau d'équipements sur le littoral atlantique

Nombre d'équipements parmi les 22 du panier d'équipements de vie courante par commune en France métropolitaine



Source : Insee, BPE 2013, Distancier Métrici

## Réduire les inégalités d'accès aux équipements, un enjeu pour les départements

L'enjeu de l'accessibilité aux équipements n'est pas le même selon les départements de la région ALPC. Les habitants de la Creuse sont les plus éloignés des équipements de

vie courante (87<sup>e</sup> département parmi les 88 de France de province), contrairement à ceux de Charente-Maritime et de Gironde (15<sup>es</sup>) et des Pyrénées-Atlantiques (21<sup>e</sup>). La loi NOTRe du 7 août 2015 stipule que les départements sont chargés de mettre en place des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au

public (SDAASP). Dans les zones très peu denses, cela peut passer par une meilleure mobilité des personnes (réseaux de communication), et aussi un plus grand choix de services. La mutualisation et la dématérialisation de certains services pourraient, dans l'avenir, jouer un rôle prépondérant. ■

### Méthodologie

#### La typologie européenne « Degré d'urbanisation »

Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle). Cette classification reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Ainsi, on distingue parmi les communes peu denses, des communes très peu denses.

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

1. les communes densément peuplées,
2. les communes de densité intermédiaire,
3. les communes peu denses,
4. les communes très peu denses.

**Le zonage en aires urbaines de 2010** permet d'obtenir une vision des aires d'influences des villes sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles.

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave,

constitué par un pôle urbain (unité urbaine), et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

#### La base permanente des équipements (BPE)

est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Elle comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir, du tourisme, des transports et de la culture.

#### Calcul des temps d'accès

Pour chaque commune, on calcule la moyenne des temps d'accès à chacun des équipements d'un panier. Tous les temps d'accès représentent un trajet aller domicile - commune équipée par la route en heures pleines : une commune pouvant être équipée d'une boulangerie, mais sans épicerie et coiffeur qui peuvent se situer chacun dans d'autres communes avoisinantes. Ils sont calculés à partir du distancier Insee Métrix. Dès lors que l'équipement est géolocalisé, on calcule la moyenne des temps d'accès de l'ensemble des carreaux de 200 m de la commune aux différents équipements. Cette moyenne est pondérée par la population des carreaux.

Ces temps d'accès ont un caractère théorique car, en pratique, les trajets ne se font pas forcément en voiture et certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (recherche d'une place de parking, feux rouges...). Ils permettent cependant d'appréhender des situations très diverses en matière d'accessibilité et d'enclavement des territoires.

Le temps médian d'accès à un panier calculé sur un territoire – par exemple une région – représente la médiane des temps d'accès communaux de ce territoire. Pour son calcul, il est pris en compte la population de chaque commune de sorte qu'une commune très peuplée pèsent davantage qu'une commune moins peuplée.

#### Le panier d'équipements de vie courante

Les équipements et services qui constituent ces paniers ont été retenus en fonction de leur proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage. L'ensemble de la gamme de proximité a été ainsi reconsidérée. Les services qui se déplacent à domicile ont été écartés, ainsi que les équipements comme les agences immobilières, qui sans juger de leur utilité, ne sont pas d'usage du quotidien. Pour les mêmes raisons, d'utilité et d'usage, les collèges ont été pris en compte. Hypermarchés et supermarchés ont été comptés aux côtés des supérettes comme services d'alimentation du quotidien. Ces paniers ont été conçus conjointement par l'Insee, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France et du Commissariat général à l'égalité des territoires. Le détail de ces paniers est en ligne sur le site internet de l'Insee.

Il se compose des équipements suivants : banque caisse d'épargne, écoles de conduite, coiffure, restaurant, police, gendarmerie, bureau de poste, relais poste, agence postale, supermarché, boulangerie, librairie, papeterie journaux, station-service, épicerie, supérette, collège, école maternelle, école élémentaire, médecin omnipraticien, chirurgien dentiste, infirmier, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, service d'aide aux personnes âgées, garde d'enfants d'âge préscolaire.

Insee Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes  
5 rue Sainte-Catherine  
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :  
Fabienne Le Hellay

Rédacteur en chef :  
Jean Sebban

Composition :  
Fidesio

ISSN : en cours (version papier)  
ISSN : en cours (version numérique)  
Crédit Photos : Insee Aquitaine-  
Limousin-Poitou-Charentes

© Insee 2016

### Pour en savoir plus :

- Toutin G., Barbier M., Levy D., « L'accès aux services, une question de densité des territoires », *Insee Première n°1579*, janvier 2016
- « La France et ses territoires », *Insee Références*, édition 2015
- « Les zonages d'étude de l'Insee : Une histoire des zonages supracommunaux définis à des fins statistiques », *Insee Méthodes n° 129*, mars 2015
- « Qualité de vie, habitants, territoires », *Rapport de l'Observatoire des territoires 2014*, CGET



**Insee**  
Mesurer pour comprendre